

## APPEL A PROJETS

### FONDATION Groupe GEG

*(Abitée à la Fondation de France)*

**La fondation du Groupe GEG lancée en 2023 par le Groupe GEG souhaite accompagner des projets associatifs autour de :**

- La sensibilisation à la transition énergétique et à la protection de l'environnement
- L'accompagnement des plus vulnérables au travers de la lutte contre la précarité énergétique, l'accès à l'emploi ou encore l'insertion sociale.
- L'accès à la culture artistique et scientifique et soutenir des projets favorisant l'égalité des chances et la citoyenneté.

La fondation du Groupe GEG agit dans le cadre du mécénat et, à ce titre, soutient des projets d'intérêt général, portés par des structures à but non lucratif.

**Pour ce premier appel à projets, l'accent sera mis sur la sensibilisation à la transition énergétique et la protection de l'environnement.**

Les projets proposés se devront de proposer des actions sur la région urbaine grenobloise et/ou les Alpes en lien avec :

- La sobriété énergétique
- L'innovation énergétique au service des citoyens
- La protection de la biodiversité
- L'économie circulaire et la préservation des ressources
- La lutte contre le dérèglement climatique

⇒ Les actions proposées devront intégrer la participation et /ou la sensibilisation citoyenne

---

Des projets co-portés par plusieurs associations sont recevables.

Le montant de participation par projet soutenu est de 600 à 10 000 euros maximum

La date de clôture des dépôts de dossier sera le 30 mai 2023 soit 2 mois après le lancement de l'appel à projets

Le retour aux associations sera fait à partir du 1er juillet 2023 après une présentation et une décision du Conseil exécutif de la fondation.

**Les critères de sélection :**

- Critère 1/ Projets qui répondent aux enjeux cités
- Critère 2/ Opportunité et faisabilité des projets
- Critère 3/ Motivations des porteurs
- Critère 4/ Utilité de l'apport spécifique de la fondation Groupe GEG

## **ANNEXE :**

### **Pièces administratives obligatoires**

- le formulaire de demande de subvention ci- joint
- L'IBAN (R.I.B.),
- Les statuts en vigueur datés et signés par le représentant légal,
- L'extrait du Journal Officiel publiant la création de l'association ou le récépissé de déclaration en Préfecture, - Extrait de KBIS pour les entreprises
- La liste des membres du Conseil d'Administration et du Bureau
- Comptes annuels du dernier exercice clos,
- Dernier rapport d'activités,

### **Pièces techniques obligatoires relatives au projet**

- Budget prévisionnel de l'action (Sur modèle)
- Calendrier prévisionnel de la réalisation du projet,